

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

l'apprenti(e) perçoit une rémunération calculée en % du SMIC *
Simulation calcul salaire : www.salaireapprenti.pme.gouv.fr/SalaireApprenti/pageAfBareme.jsp

AGE ANCIENNETE TAUX REMUNERATION	moins de 18 ans			de 18 à 20 ans			21 ans et plus		
	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
	25 %	37 %	53 %	41 %	49 %	65 %	53 %	61 %	78 %
Salaire mensuel **	341	505	723	560	669	887	723	833	1 065
Charges mensuelles	27	50	81	58	73	104	81	97	129
Salaire annuel	4 095	6 061	8 682	6 716	8 026	10 647	8 682	9 992	12 777
Charges annuelles	325	603	973	695	881	1 252	974	1 159	1 553

* le montant du salaire de l'apprenti(e) augmente si le SMIC augmente, si l'apprenti(e) passe d'une tranche d'âge à une autre, ou d'une année d'apprentissage à une autre.

**Certaines branches professionnelles ont adopté une rémunération spécifique.
Se renseigner auprès des Chambres Consulaires de votre département.**

** sur une base mensuelle de de 151,67 heures et d'un SMIC horaire à 9 € (1/01/11), sans tenir compte des avantages spécifiques à chaque convention collective ou entreprise.

Montants arrondis à l'euro supérieur

AVANTAGES FINANCIERS POUR L'ENTREPRISE

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

MONTANT

PERIODICITE

VERSE PAR

■ Crédit d'impôt

Formulaire disponible :

www.impot.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_3392/fichedescriptiveformulaire_3392.pdf

■ Pour l'ensemble des apprenti(e)s	1 600 €	par année de contrat	Trésorerie Générale
■ Pour les apprenti(e)s handicapé(e)s	2 200 €		

■ Aides à l'embauche d'apprenti(e)s... en attente de dispositifs gouvernementaux

■ Indemnités compensatrices forfaitaires

Primes annuelles

■ Contrat minimum de 6 mois sans interruption avant la fin du cycle de formation	1 200 €	par année de contrat	Conseil Régional d'Aquitaine
■ L'apprenti(e) ne doit pas dépasser un plafond d'absences totales (justifiées ou non) de 140 heures, dont 70 heures d'absences injustifiées			

Majoration primes

■ Co-signer une charte d'engagement qualité avec l'apprenti(e) et les CFA, ou justifier du suivi d'une action de formation ou d'information par les Maîtres d'Apprentissage	400 €	par contrat	Attention : pour les autres régions, nous vous conseillons de vous rapprocher de vos Conseils Régionaux
■ Présentation de l'apprenti(e) à l'examen	400 €	par contrat	

Bonus (versement à l'issue des 6 mois du contrat d'apprentissage)

■ Pour les TPE (moins de 11 salariés)	400 €	par contrat	Attention : pour les autres régions, nous vous conseillons de vous rapprocher de vos Conseils Régionaux
■ Compte tenu de la difficulté d'insertion du jeune (demandeur d'emploi, stagiaire en formation professionnelle, etc...)	400 €	par contrat	
■ Pour l'embauche d'une femme dans un métier dit masculin, ou d'un homme dans un métier dit féminin	400 €	par contrat	
■ Pour l'embauche d'un jeune de 21 ans et + préparant un diplôme de niveau III, IV ou V	400 €	par contrat	